

une voix, toute-puissante autrefois sur mon cœur, suffiraient à voiler des clartés immortelles? Cette idée me cause une humiliation telle que je n'en ai jamais ressenti de pareille pendant les dures années d'épreuves de mon noviciat. Demain, je partirai pour Kernion, les vacances approchent et je tiens à entrer en relations immédiatement avec les mères de famille: le recrutement de mes futures petites élèves ne pourra qu'y gagner, et peut-être un travail acharné me rendra-t-il le repos et la lumière?

Décidément, la haine de nos ennemis ne s'endort pas un instant: à peine installée ici depuis une semaine, et quelques jours avant la fin annuelle des classes, j'ai reçu la visite du commissaire spécial de Vannes, envoyé par le préfet pour me signifier qu'ayant reconstitué, avec mes deux vieilles sœurs, une congrégation dissoute, nous étions citées toutes trois en police correctionnelle pour la première audience de vacation du mois d'août.

Bouleversée par cette nouvelle, je suis immédiatement partie pour Vannes, où, malgré ma répugnance, je me suis rendue de nouveau au bureau du comité des écoles libres; cette fois encore, Yves m'a reçue et m'a déclaré, en entendant mon récit, qu'il ne voulait laisser à aucun de ses confrères de la Direction ou du bureau, l'honneur de défendre la liberté atteinte en ma personne; il m'a conseillé de me retirer chez ma mère, en attendant ma comparution en justice, et m'a donné quelques indications pour me procurer les pièces nécessaires à ma défense: déclaration de notre vieille supérieure au sujet de notre sécularisation, certificat de l'évêché sur le même objet, etc..., et il a terminé sa brève consultation en me demandant la permission d'aller quelquefois à Kéraven, s'entretenir avec moi de notre procès, ce que je n'ai pu lui refuser.

Kéraven, 28 août.

Quelle journée d'émotions et de fatigue! Je suis brisée; c'est, en effet, cet après-midi, à une heure de relevée, comme le portait ma citation, dans son fatras d'un autre âge, que j'ai dû,